



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Internements sous contrainte

Question écrite n° 19192

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation inquiétante dans le département des Landes relative aux internements sous contrainte. Association spécialisée dans la protection des droits de l'Homme, dans le domaine de la santé mentale, la Commission des citoyens pour les droits de l'Homme (CCDH) reste attachée à l'accès aux soins de qualité et attentive au respect des droits des patients. Selon la CCDH, en 2017, les mesures et les exigences réglementaires liées aux internements sans consentement dans le département des Landes ne seraient pas respectées, alors même que ces mesures doivent être utilisées à titre exceptionnel. Dans un contexte de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, il lui demande quels sont les moyens de contrôle envisagés permettant l'application de la réglementation, ainsi que les mesures liées à l'amélioration de l'accès aux soins et au respect des droits fondamentaux.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19192

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4016

Question retirée le : 18 juin 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)